

Initiatives ministérielles

insuffisants, étant donné la situation dans laquelle se trouve le commerce extérieur.

Les milieux d'affaires de la province disent que les taux d'intérêt élevés sont devenus un mal chronique et qu'ils représentent une ponction effectuée par le Canada central aux dépens des ressources financières des entreprises de leur région. En plus, ils considèrent que cette taxe non seulement représente un fardeau additionnel dont ils n'ont pas besoin au moment où les affaires sont très difficiles, mais qu'elle réduira encore plus les fonds disponibles dans les petites villes et les régions éloignées de leur province.

Le député pense-t-il la même chose de cette taxe?

M. Arseneault: Monsieur le Président, je remercie le député de ses remarques. Je crois qu'il a bien résumé la situation. La politique du gouvernement en matière de taux d'intérêt vise à aider le centre du Canada, spécialement le sud de l'Ontario qui a une économie inflationniste. Je crois que les autres régions, soit l'est, l'ouest et le nord, en souffrent.

Il est grand temps que le gouvernement examine ce genre de politique, ainsi que cette taxe, parce qu'on m'a dit que, si le taux d'intérêt était abaissé d'un point, le gouvernement économiserait 1,6 milliard de dollars. Le gouvernement parle d'économiser. Il réduit les services à VIA Rail parce qu'il veut économiser 500 millions. Pourquoi ne peut-il pas réduire le taux d'intérêt? Il dit que ce n'est pas si simple. Je crois que nous devrions étudier la chose de façon un peu plus approfondie. Avec un certain nombre d'autres politiques économiques nouvelles, je crois que cela peut se faire.

En ce qui concerne la taxe elle-même, elle causera certainement de graves problèmes. On dit que c'est une taxe très régressive, et c'est bien vrai. Elle risque d'entraîner une récession, ce qui sera certainement un grave problème pour le Canada.

* * *

LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

AVIS DE MOTION (ARTICLE 57)

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Je serai bref.

Je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, immédiatement avant l'appel de l'ordre du jour

portant reprise du débat sur la motion du ministre des Finances concernant la deuxième lecture et le renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-62 et de tout amendement s'y rapportant, je proposerai que le débat ne soit plus ajourné.

M. Robison: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Tout d'abord, je voulais vous aviser, et aviser la Chambre, que notre leader à la Chambre ou moi-même, avons l'intention de soulever demain un rappel au Règlement sur la recevabilité de la motion de clôture, vu les dispositions de l'article 18 de la Loi constitutionnelle de 1867. Je voulais vous donner avis que nous avons l'intention de défendre ce point demain.

À ce stade, monsieur le Président, je désire attirer votre attention sur la difficulté que nous avons, de ce côté, en raison de la fréquente utilisation des motions de clôture et des motions de suspension du Règlement.

Je voudrais citer à cet égard l'avertissement que la présidence avait donné à la Chambre il y a trois ans. Le 14 avril 1987, la présidence a fait une intervention qui a modifié l'interprétation qui avait été faite jusqu'alors de la procédure. Il s'agissait à l'époque d'empêcher ce que la présidence considérait être des tactiques dilatoires déraisonnables de la part de l'opposition.

Je voudrais faire valoir, dans ce rappel au Règlement, que la Chambre se trouve actuellement dans la situation exactement contraire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourra soulever cela demain lorsqu'il débatera de sa motion de procédure. Je pense que nous devrions revenir au débat.

Le député d'Ottawa—Vanier pour un rappel au Règlement.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président; je ne peux pas laisser passer cela. L'avis de motion de clôture donné par le gouvernement aujourd'hui à propos de la taxe sur les produits et services démontre un mépris total pour le débat parlementaire.

Je rappelle aux députés que nous en sommes au débat de deuxième lecture. Selon l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui il y avait quatre heures et trente-deux minutes de reste dans les huit premières heures de débat. Par conséquent, nous n'avons même pas eu quatre heures de débat sur un changement aussi fondamental du mode de taxation des Canadiens et je m'insurge devant